

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Arrêté le :

Approuvé le :

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

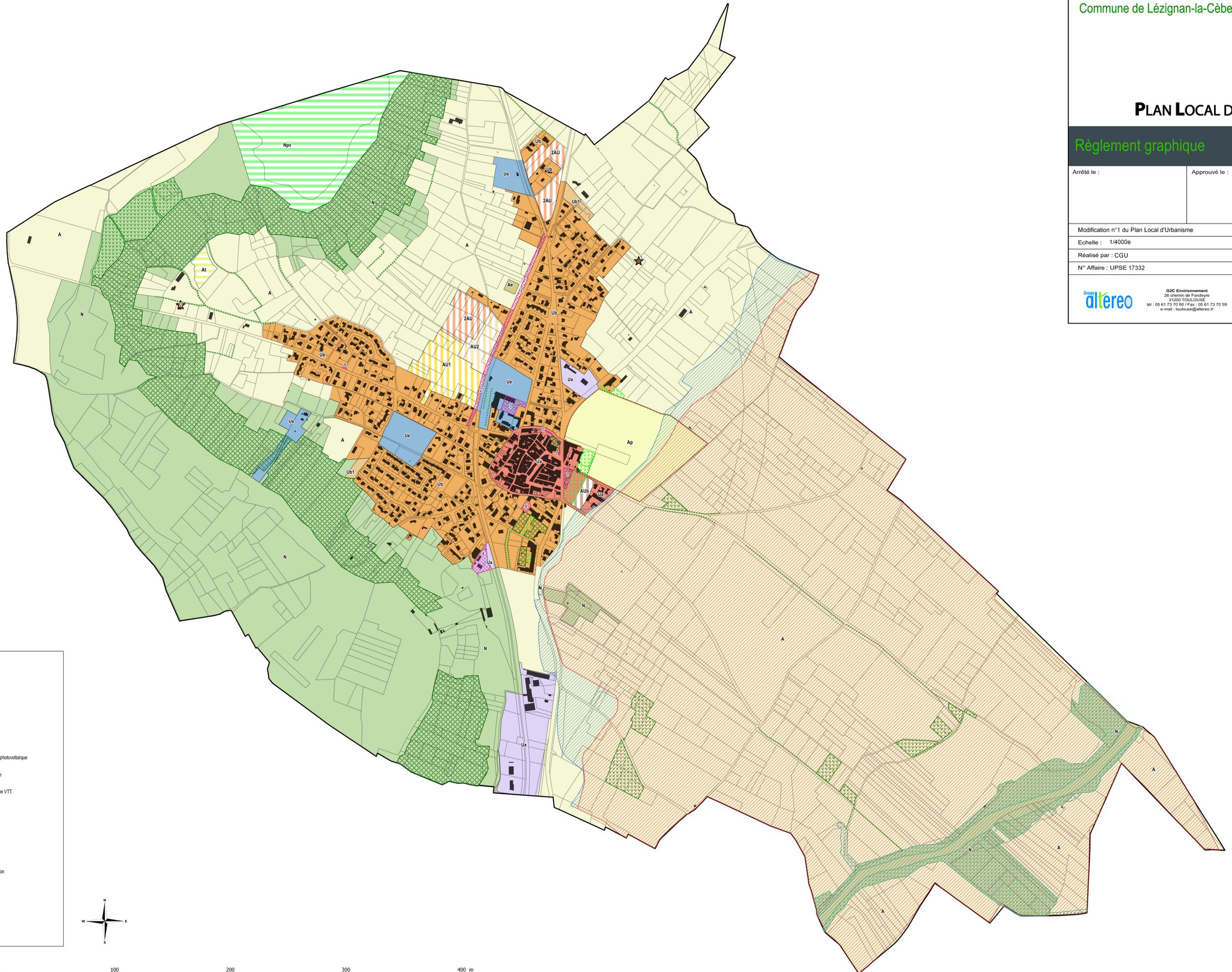
Echelle : 1/4000e

Réalisé par : CGU

N° Affaire : UPSE 17332



G2C Environnement  
26 chemin de Fondleyre  
31200 TOULOUSE  
tél : 05 61 73 70 59 / Fax : 05 61 73 70 59  
e-mail : toulouse@altereo.fr



**Zonage**

- Ua : Zone urbaine du centre historique
- Ub : Zone d'extension urbaine
- Ub1
- AU1 Zone à urbaniser
- AU2 Zone à urbaniser
- AUb : Zone à urbaniser site du château
- 2AU : Zone d'urbanisation différée
- Ue : Zone réservée aux équipements publics
- Ux : Zone réservée aux activités économiques
- N : Zone naturelle
- Npv : Zone réservée à l'implantation d'un projet photovoltaïque
- A : Zone agricole
- At : STECAL dédié à la diversification touristique
- Ap : Zone agricole protégée
- Ae : secteur réservé à l'aménagement d'une piste VTT

**Prescriptions**

- Espaces Boisés Classés
- Boisements, parcs et espaces de nature
- Emplacements réservés
- Murs, façades
- Haies, alignements d'arbres
- Arbres remarquables
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination

**Informations**

- Limites de la communes
- Parcelles cadastrales
- PPRI (code Bn)
- PPRI (code R)

